



● Comment s'inscrire ?

En répondant directement au questionnaire d'inscription en ligne sur le site du Conseil départemental du Finistère www.finistere.fr Vous serez contacté par un professionnel du Conseil départemental du Finistère.



Pour plus d'informations

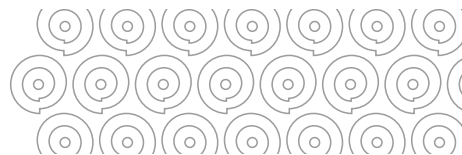
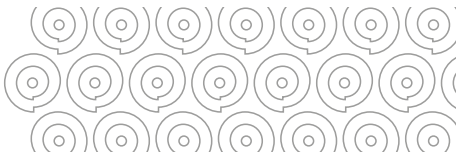
Contactez le numéro indigo **0 810 29 00 29**
ou adressez un mail à
famillesdevacances@finistere.fr

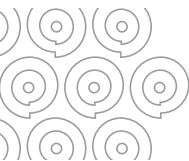
IMPRIM'VEERT®

Conseil départemental du Finistère - Direction de la Communication - Impression : Impression départementale - Juin 2020



**Devenez
famille de
vacances !**





Devenez famille de vacances !

Vous souhaitez accueillir, le temps de quelques jours de vacances, un ou plusieurs enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du Finistère, devenez famille de vacances !

Une façon de faire découvrir à cet enfant un cadre différent et de partager des activités. Nouez ensemble de nouvelles relations et profitez d'un apport mutuel d'expérience.

● Qu'est-ce qu'une famille de vacances ?

Une famille de vacances, est une famille qui accueille de manière bénévole, durant les vacances, un enfant ou un adolescent confié à l'aide sociale à l'enfance par décision de justice.

● Qui peut devenir famille de vacances ?

Que vous soyez en couple ou célibataire, avec ou sans enfants vous pouvez devenir famille de vacances.

● Pour quelle durée ?

Vous accueillez un enfant pendant vos vacances, de quelques jours à quelques semaines selon vos souhaits et vos disponibilités.



Accueillir
Partager
Échanger
Nouer des relations

● Où ?

Sur votre lieu de vacances ou dans votre résidence habituelle.

● Quelles sont les conditions d'accueil ?

Les conditions d'accueil de l'enfant à votre domicile sont précisées dans un convention signée entre les parents, le Conseil départemental du Finistère et vous-même. Une indemnité financière vous est versée pour l'accueil de l'enfant.

● Quel accompagnement durant le séjour ?

Durant toute la durée du séjour, vous êtes assuré d'être en lien avec un professionnel du Conseil départemental en cas de besoin.

